

Image not found or type unknown



QUELLE Risque DU CO TITULAIRE

Par **lepa al**, le **18/03/2018** à **12:00**

bonjour

suite a un don

j'ai un véhicule récent a faire immatriculée

ayant pas de permit la préfecture m'a dit de me mettre en co titulaire

mais aimerais savoir comment et si il y a un moyen de resté le seul propriétaire du véhicule surtout si le (titulaire) fait des dettes et dépose bilant personnel par exemple ?